

	FORMULAIRE	F 10	Version N
	Fiche Tarifs	Date d'application : 01 janvier 2022	

POLE BIEN VIEILLIR A DOMICILE

Tarifs 2022

AIDE A DOMICILE

- Vous ne bénéficiez d'aucune prise en charge financière

L'heure réalisée vous sera facturée :

Tarif horaire facturé	Coût réel après crédit d'impôts*
25,75 € en semaine	12,875 € en semaine
28,80 € les dimanches et jours fériés	14,40 € les dimanches et jours fériés

Vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôts égal à 50 % des sommes **effectivement supportées.*

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site :

<https://impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile>

**Selon réglementation en vigueur*

- Vous bénéficiez d'une prise en charge de votre caisse de retraite

En fonction de vos ressources et selon un barème spécifique, votre caisse de retraite pourra vous accorder une participation financière sur la base d'un taux horaire

* Pour les retraités relevant de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), le taux horaire est de :

24,50 €/heure en semaine

27,50 €/heure les dimanches et jours fériés.

* Pour les retraités relevant des autres caisses de retraite, le taux horaire est identique à celui de la CARSAT.

Les heures réalisées au-delà de la prise en charge accordée, seront facturées au tarif plein, soit :

25,75 €/heure en semaine et

28,80 €/heure les dimanches et jours fériés

- Vous bénéficiez d'une prise en charge de votre assurance

*Les heures réalisées dans ce cadre seront facturées
29,25 €/ heure en semaine
32,90 €/ heure les dimanches et jours fériés.*

- Vous bénéficiez d'une prise en charge du Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)

En fonction de vos ressources le Conseil Départemental pourra vous accorder une participation financière sur la base du tarif horaire suivant :

22 €/heure (à compter du 1er janvier 2022).

Les heures réalisées au-delà de la prise en charge accordée seront facturées au tarif plein, 25,75 €/heure en semaine ou 28,80 €/heure les dimanches et jours fériés.

- Vous bénéficiez d'une prise en charge du Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide Sociale

Dans le cadre de l'Aide Sociale, si vos ressources sont inférieures à 906,81 €/mois pour une personne seule et inférieures à 1407,87€/mois pour un couple, le montant restant à votre charge est de 0,80 €/heure.

Les heures réalisées au-delà de la prise en charge accordée seront facturées au plein tarif soit :

*25,75 €/heure en semaine
28,80 €/ heure les dimanches et jours fériés.*

SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE

Le service polyvalent d'aide et de soins à domicile ne peut intervenir à votre domicile que sur prescription médicale et dans la limite du nombre de places autorisées.

Les prestations de soins réalisées à votre domicile sont prises en charge par votre caisse d'assurance maladie.

BLANCHISSERIE

Le linge est facturé au kilo selon un tarif adopté par le Conseil d'administration du CIAS soit 4€ le kg.

Lors de la mise en place du service, un forfait de marquage du linge d'un montant de 39€ est facturé aux bénéficiaires.

REPAS A DOMICILE

Le prix des repas est calculé selon les revenus, en fonction d'un barème adopté par le Conseil d'Administration du CIAS selon le tableau ci-dessous.

Les ressources prises en compte correspondent aux traitements déclarés (revenus et/ou patrimoine) sur l'avis d'imposition du retraité, de son conjoint ou de toute autre personne vivant au foyer.

Ressources mensuelles		Tarifs		
Personne seule	Couple	Repas	Repas + potage	Repas + Formule du soir
0 à 639 €	0 à 1033 €	5,70 €	6,70 €	8,00 €
640 à 790 €	1034 à 1234 €	6,40 €	7,40 €	8,70 €
791 à 941 €	1235 à 1435 €	7,30€	8,30 €	9,60 €
942 à 1092 €	1436 à 1636 €	8,10 €	9,10 €	10,40 €
1093 à 1243 €	1637 à 1837 €	9,00 €	10,00€	11,30 €
1244 à 1393 €	1838 à 2088 €	9,75 €	10,75 €	12,05 €
1394 à 1543 €	2089 à 2389 €	10,25 €	11,25 €	12,55 €
1544 à 1794 €	2390 à 2690 €	10,80 €	11,80 €	13,10 €
1795 à 1999 €	2691 à 2999 €	11,35 €	12,35 €	13,65 €
> = à 2000 €	> = à 3000 €	11,90 €	12,90 €	14,20 €

